



Temps partiel thérapeutique

Par Orely

Bonjour

Travaillant au sein d'une communauté d'agglomérations a 28h semaine annualisées (je fais plus ou moins d'heures par semaine suivant les périodes) j'ai été en mis temps thérapeutique un mois. Durant ce mois je devais travailler 48h par semaine mais le mi temps a été fait sur la base des 28h. Or à ce jour sous prétexte que je suis annualisée on me demande de rattraper la différence d'heures est ce normal?

En vous remerciant

Par morobar

Bonjour,

. Durant ce mois je devais travailler 48h par semaine

En Chine peut-être, mais pas dans nos contrées.

Par Orely

Et bien si dans l'animation c'est le cas

Ce genre de commentaires n'aide en rien?.

Par morobar

Ce qui n'aide en rien c'est de croire qu'on fait l'objet d'un exception.

Le temps de travail dans l'animation ou la danse folklorique ne peut pas dépasser 44h/semaine sur une période de 12 semaines.

Alors pour un travail à temps partiel, avec le plafond des heures complémentaires c'est pire.

Par CToad

Bonjour

Morobar vous avez tord :
<https://code.travail.gouv.fr/fiche-service-public/duree-du-travail-dun-salarie-a-temps-plein#:~:text=La%20durée%20de%20travail%20effectif,période%20de%2012%20semaines%20consécutives.>

Mon entreprise pratique régulièrement le travail 6 jours sur sept, avec 48h semaine ponctuellement et c'est bien légal.

Par contre je suis désolée je ne sais pas pour l'annualisation et le rattrapage des heures dans ce cas de figure. Il faut attendre l'avis d'un spécialiste ou si vous avez des représentants du personnel, il faut les consulter.

Vous êtes vraiment à temps partiel ? Pouvez vous reproduire ici votre contrat de travail ?